

# LE SERMAGEOIS

n° 117



Bulletin d'informations municipales  
Juillet 2018

## Sommaire

- Mot du maire
- Vie municipale
- CCAS
- A notre Dame de la Salette
- Journées du patrimoine
- Infos diverses
- Gîtes de France
- Vie communale
- Infos jeunesse
- Sermages en fête
- Comité des fêtes
- Fleurissement
- SMS
- A vendre
- Ronde des arts
- Agenda des manifestations
- Joies, peines, annonces
- Pour se distraire



### *Le CCAS de Sermages* **A votre service !**

*Le Centre Communal d'Action Sociale de Sermages se met à votre disposition. Il propose divers services et peut s'adapter en fonction des demandes*

#### Les tarifs sont les suivants :

*Jardinage : -sans matériel : 14€/heure*

*-avec matériel : 18€/heure*

*-avec gros matériel*

*(tracteur) : 60€/heure*

*Informations et inscriptions en mairie.*

#### Location de la salle socioculturelle de SERMAGES

Pour toute réservation ou information, contactez la mairie au 03.86.84.24.21

	1 demi-journée (6 heures)	1 journée (Du lundi au vendredi de 8h à 22h)	2 journées consécutives
Habitants de la commune	100 €	150 €	230 €
Habitants hors commune	100 €	200 €	300 €
Forfait cuisine	20 €	30 €	50 €
Chauffage	20 €	30 €	50 €



#### Pharmacies de garde :

*Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous, faites le 3237, puis tapez à la demande, votre code postal. Vous serez alors mis en relation directement avec la pharmacie de garde.*

#### Déchetterie

(03.86.30.77.66 et 03.86.30.60.38)



Du Lundi au Vendredi : 13h30/17h30

Le Samedi 8h/12h et 13h30/17h30

Gratuit pour les particuliers avec un véhicule léger.

Payant pour les véhicules plus importants et les professionnels, par redevance selon le type de véhicule :

remorque/utilitaire : 5€, fourgon : 9€, camion 13€.

Sac bio en vente : 2.50€ les 26 sacs de 20L, au site administratif route des réservoirs à St Honoré les Bains.

### *Bibliothèque de Sermages*

*Tous les vendredis*

*de 17h30 à 18h30*

*dans les locaux*

*de l'ancienne école*



#### Garde des médecins

*Pour connaître les médecins de garde, composez le 15*

Dr DOMART ☎ 03.86.84.27.04

Dr LAMBOURG ☎ 03.86.84.22.61

Dr LENOIR ☎ 03.86.30.73.08

## PERMANENCES

Lundi de 13h30 à 18h00

Mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h



Samedi de 11h à 12h

avec Mme le Maire

ou ses adjoints

## LE MOT DU MAIRE

Denis GRIMOND était un enfant de Sermages, il est parti tranquillement, sans bruit, retrouver ses parents et ses frères le mardi 20 juin 2018. Né le 11 janvier 1954 à la ferme au "Domaine Margot", après l'école, il a passé quelques années de sa vie à la ferme de "Riolon" avec son frère Jean-Luc et ses parents. Il aimait s'occuper du bétail et travailler à la ferme. Hélas, tout doucement la maladie a pris place dans sa vie. Malgré la maladie et les douloureuses épreuves de la vie, Denis ne se plaignait jamais de ses souffrances. Denis avait trouvé sa place, entouré sans relâche de sa famille, à l'EPHAD de Moulins-Engilbert.

Le conseil municipal se joint à moi pour présenter ses sincères condoléances à toute la famille.

André MILERS est né le 29 mars 1925, natif de Larochemillay où son grand-père maternel était maire, il a passé toutes ses vacances dans le Morvan. Il aimait beaucoup Sermages pour son côté familial et il y résidait 6 mois par an avec son épouse Claire décédée en septembre 2015. Il est décédé à 93 ans le 4 mai dernier. Toute sa vie, il a eu à cœur d'être un fervent bénévole à la cause de la jeunesse et des sports étant lui-même un sportif invétéré.

Le conseil municipal se joint à moi pour présenter ses sincères condoléances à toute la famille.

Le conseil municipal adresse toutes ses félicitations à Audrey et Régis qui se sont mariés le 5 mai et Aurore et Guillaume qui, eux se sont dit "oui" le 30 juin.

Nos bénévoles, que nous ne remercierons jamais assez, ont, une nouvelle fois, fait des exploits dans la réfection des décors de l'année dernière. Il a fallu reprendre les décors un à un (le Scrabble, le jeu de l'oie, le jeu de dames, les cochons, les petits chevaux, les dominos...), nettoyer les surfaces abîmées par la pluie et la pollution, repeindre et vernir le tout et les remettre en place au mois de mai, un travail titanesque ! Ils ont même créé toute une famille "pot" que vous pouvez venir découvrir dans le jardin de la commune. Hélas, il est, déjà, à déplorer, le vol d'un des deux hôtels à insectes du jardin de la commune. Merci à tous les bénévoles et merci à toutes et à tous qui entretenez les abords communaux de vos habitations et même au-delà !

Tous nos remerciements, également, à l'équipe des bénévoles de l'association "A Notre Dame de La Salette de Sermages" qui, le temps du week-end des journées du Patrimoine de Pays et de Moulins et les jours suivants ont nettoyé l'église entre deux visiteurs. Merci à son Président, Guy Montaron pour son investissement pour la commune, qui va, au-delà de ses fonctions de président de l'association.

Le 25 juin, s'est tenue une réunion avec la Maison de la Culture de Nevers Agglomération ou MCNA et la commission culture de Bazois Loire Morvan. En un mot, la MCNA s'est portée candidate à l'appellation "Scène conventionnée d'intérêt national Art en Territoire" décernée par le ministère de la culture. Ce projet consiste à déployer une partie de son activité sur l'ensemble du département, toute l'année. La MCNA a visité notre salle et a été emballée par le potentiel de celle-ci. Aussi, Sermages a été retenu pour accueillir une présentation de la MCNA qui aura lieu en mars ou avril 2019. La CCBLM ayant, récemment, voté favorablement pour l'organisation des saisons culturelles, cette programmation exceptionnelle et accessible à tous les publics sera intégrée dans le budget culture de la CCBLM. Une véritable aubaine pour notre village !

Grâce à la communauté de communes BLM qui a pris la compétence voirie, nous avons pu entamer des travaux. Pour cette première année, il s'agira du chemin du "Domaine Margot" et du chemin "Les Roches".

Sous l'impulsion de la section cantonale qui a suggéré que l'assemblée départementale de la FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) se tienne à Sermages, un grand nombre d'agriculteurs nivernais et de nombreuses institutions se sont déplacés le 20 avril dans notre salle socioculturelle. Les thèmes abordés furent très techniques en faisant référence à l'actualité. L'assemblée fut clôturée par Monsieur le Préfet qui salua nos réalisations communales et rappela dans son introduction la particularité du célèbre clocher de Sermages.

Je vous souhaite un bel été !

# VIE MUNICIPALE

## COMMUNE DE SERMAGES CANTON DE LUZY

Compte Rendu réunion du Conseil Municipal

17 Avril 2018

Date de Convocation : 11 Avril 2018

Convoqués: Dominique STRIESKA, Alain COLLIN, Olivier BICHON, Nadège ROUSSEAU, Paule COUPAIN, Régis GRANDJEAN, Sandrine HAROU.

Excusés : M. Emmanuel GRIMOND procuration à Paule COUPAIN,

Mme Jacqueline TOUSSAINT- MARITNETTI procuration à Sandrine HAROU

Absent : M. Jean Noël BERNARD.

Secrétaire de séance : Sandrine HAROU.

### *Compte Administratif*

Le compte administratif 2017 laisse apparaître les résultats suivants :

- un excédent de Fonctionnement de..... **123 583.72**

- un déficit de d'Investissement de..... **- 35 130.57**

Report en fonctionnement 88 453.15

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par Monsieur le receveur municipal.

Madame le Maire quitte la salle, le compte administratif et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité des membres présents, et approuve l'affectation du résultat suivante :

La proposition d'affectation du résultat : 123 583.72

**Investissement** : - Compte 001 report du déficit – 35 130.57

**Fonctionnement** : - Compte 002 report en fonctionnement de la différence 88 453.1

### *Budget Primitif*

Madame le Maire revient dans la salle et présente le budget primitif qui s'établit comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre comme suit :

- dépenses - recettes : 282 619.15 €

La section d'investissement se présente comme suit :

- dépenses : 97 184.57 €

- recettes : 167 911.74 €

### *Vote des taux d'imposition*

Le conseil municipal décide de reconduire les mêmes taux d'imposition que l'année précédente, soit :

Taxe d'habitation de 21,42

Taxe foncière (bâti) de 14,76

Taxe foncière (non bâti) de 33,47

### *Travaux de Voirie 2018*

Madame le Maire présente les devis que CCBLM a fait parvenir en Mairie :

Chemin des Roches 1 866.36 € - Domaine Margot 8 708.86 €

L'enveloppe pour la bande de roulement est de 11 350.00 €, il nous reste environ 800 € sur cette enveloppe pour des fournitures d'enrobé. Le conseil municipal donne son accord selon les devis présentés.

### *Tarif Plancha*

Un acquéreur, JM2C de 69620 VAL D'OINGT est intéressé, il a effectué un virement de 2 300 € qui ont été versés en Trésorerie.

### *Logement Ancienne École :*

Madame le Maire indique que le SIEEEN s'est rendu sur place pour la visite du logement et a fait parvenir une proposition d'honoraires pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation. Après un long débat le conseil municipal ne souhaite pas engager cette procédure dans l'immédiat, le dossier sera revu lors d'un prochain conseil.

### *Redevance d'Occupation du domaine public :*

Le conseil municipal se prononce ainsi sur les tarifs 2018 :

- 203 € le montant qui sera perçu auprès d'EDF (200 € en 2017)
- 25.87 € par m<sup>2</sup> d'emprise au sol pour les installations de France Télécom (id. 2016)
- 52.38 € le mètre linéaire de réseau aérien (50.74 € en 2017)
- 39.28 € le mètre linéaire de réseau souterrain (38.05 € en 2017).

## VIE MUNICIPALE - suite

### *Projet Régional de Santé Bourgogne-Franche-Comté*

Le Conseil municipal s'est prononcé défavorablement sur le projet régional de santé Bourgogne Franche-Comté tel que proposé.

### *Questions diverses*

- Madame le Maire informe le conseil que SMS propose d'organiser la Fête de la Musique, le vendredi 22 juin 2018 à partir de 19 heures le long de la route du Bourg, depuis le carrefour jusqu'à la salle socioculturelle. Une animation avec plusieurs groupes de musique sera installée. Il conviendra d'interdire la circulation le long de la voie pour permettre le déroulement de cette manifestation en toute sécurité pour tous.
- Le Syndicat agricole « Coordination rurale de la Nièvre » propose une motion et tente d'infléchir la décision du gouvernement relative à une proposition de loi de revalorisation des retraites agricoles. Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé décide de soutenir cette action.
- Olivier BICHON a assisté à la réunion du SITG et en donne un compte rendu.
- Alain COLLIN a assisté au conseil d'école et donne les informations reçues.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 30.

## CCAS

### COMMUNE DE SERMAGES CANTON DE LUZY

### COMPTE RENDU réunion du CCAS du 4 Avril 2018

Date de Convocation : 26/03/2018

Sous la présidence de Dominique STRIESKA, Présidente.

Dominique STRIESKA, Olivier BICHON, Nadège ROUSSEAU, Paule COUPAIN, Sandrine HAROU, Dominique ALEXANDRE, Nadine COURAULT, Michel BAUDET, Amandine RICCI.

Excusés : Françoise CHAUSSARD Procuration à Dominique STRIESKA,  
Marie-Louise DUPUIS Procuration à Sandrine HAROU,  
Régis GRANDJEAN Procuration à Paule COUPAIN.  
Jacqueline TOUSSAINT-MARTINETTI

### COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif 2017, présenté par Madame Paule COUPAIN laisse apparaître les résultats suivants :

#### Section Investissement

Recettes Fonctionnement 10 104.92

Dépenses Fonctionnement 8 815.38

Résultat 1 289.54

Report ex. 2016(002) + 1 692.73

Résultat de clôture + **2 982.27**

#### Section Investissement

Report 001 en 2016 + 3 788.00

Solde d'exécution + **3 788.00**

## CCAS - suite

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal. Madame Dominique STRIESKA, Présidente a quitté la salle pour ne pas prendre part au vote. Le conseil du CCAS, adopte le compte administratif tel qu'il a été présenté, ainsi que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal. Il a également approuvé l'affectation du résultat comme suit :

### **Fonctionnement :**

- Compte 002 report en fonctionnement de 2 982.27

### **Investissement :**

- Compte 001 report de l'excédent de 3 788.00 €

### **BUDGET PRIMITIF**

Le budget primitif 2018 est présenté comme suit :

Fonctionnement : - Dépenses 9 600.00

- Recettes 11 982.27

Investissement : - Dépenses 550.00

- Recettes 3 788.00

### **BROCANTE**

La brocante se tiendra le 17 Juin 2018, le prix du mètre linéaire est inchangé soit 2.00 €. L'organisation reste identique à celle de l'année précédente, installation des stands sur le parking et autour de la salle.

Questions diverses :

Soirée du 7 Avril 2017 à la salle socioculturelle, dans le cadre du festival Jazz en Morvan. Des remerciements sont adressés à Monsieur Dominique ALEXANDRE et Madame MARTIN pour toute la publicité réalisée par la pose et la distribution d'affiches, en grande quantité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 45.

## **LA PLUIE DU MATIN N'ARRÊTE PAS LE PÈLERIN...**

Quand nous nous disons que la pluie du matin n'arrête pas le pèlerin, et bien nous avons pu le vérifier en tout début de journée du dimanche 17 juin !

Ce n'est que vers 8 heures que les exposants ont pu déballer leurs articles. Les visiteurs ont été plus longs à parcourir les 130 mètres de stands.



Saviez-vous que le mot brocante est un terme populaire ancien, tiré du néerlandais brok, morceau, fragment (gebrochen en allemand, brocco en italien), qui a notamment donné l'expression française de bric et de broc? Une brocante désigne à la fois une boutique proposant pêle-mêle des objets ménagers usagés, de peu de valeur, et un marché.

Les exposants n'ont pas tout vendu, mais étaient satisfaits de l'accueil réservé et de la fréquentation.

Un grand merci à tous les généreux donateurs !

Un grand merci à Françoise qui a su mettre en valeur les articles du CCAS !

Un grand merci à Marijo et Dominique qui ont parcouru la moitié du département pour panneauter et distribuer les affiches !

Un grand merci à Gilles qui a confectionné de délicieuses pâtisseries.

Et un grand merci à tous les membres du CCAS pour leur mobilisation et leur disponibilité en amont et le jour J.

## *A Notre Dame de La Salette*

Les membres actifs de l'association « A Notre Dame de La Salette de Sermages » se sont réunis le 9 avril 2018 en Assemblée Générale ordinaire.

Le président dans son rapport moral a insisté sur l'aspect patrimonial de l'action de l'association en déclarant : « Notre association va proposer plusieurs journées de visites commentées de l'église et de la chapelle cette année. Bien que d'aspect relativement modeste ce site construit au 12<sup>e</sup> siècle agrandi au 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> a conservé tout son décor et son mobilier, toute une symbolique à découvrir. Ouvrir une église c'est la rendre à sa vie normale, c'est lui permettre de raconter son histoire et de livrer les messages dont elle est porteuse. C'est la transmission d'une culture qui peut intéresser autant celui qui croit au ciel que celui qui n'y croit pas. »

Le rapport d'activité montre une année 2017 bien chargée avec la participation à diverses manifestations :

- Accueil de Monseigneur Thierry Brac de la Perrière, évêque de Nevers à la salle socio-culturelle
- Participation à la ronde des arts
- Organisation du pèlerinage
- Organisation d'un week-end TRAD avec le groupe « Balivernes »
- Installation de la crèche

Toutes ces actions nous ont permis de collecter des fonds pour les futurs travaux auxquels il faut ajouter les dons des généreux donateurs, malheureusement peu nombreux. D'après le rapport financier, nous ne couvrons que 50% du prochain devis de travaux. Nous renouvelons notre appel à cotisation et aux dons pour les personnes souhaitant apporter un soutien.

Conformément aux statuts le Conseil d'Administration a été renouvelé, et un nouveau bureau a été installé :

Présidente d'honneur :	Dominique Strieska
Président :	Guy Montaron
Vice-présidente :	Paule Coupain
Secrétaire :	Gilbert Derangère
Trésorier :	Roger Boulin

L'association a décidé de choisir le dimanche 23 septembre pour fêter Notre Dame de La Salette à Sermages, de participer aux Journées du Patrimoine de Pays & des Moulins le 16 et 17 juin 2018 et de participer aux Journées Européennes du Patrimoine les 15 et 16 septembre. Bien entendu l'église est ouverte à la visite sur simple demande aux touristes de passage ou aux randonneurs pendant la période estivale et participera à la Ronde des Arts.

## *Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins*

Le thème retenu cette année pour les JPPM est l'Animal & l'Homme, il s'agit de redécouvrir toutes les relations homme-animal, et le rôle important que celui-ci joue dans l'environnement de l'homme. Nous avons donc choisi de montrer l'animal dans l'art religieux et dans notre église de Sermages.

Nous avons recherché la signification et présenté les belles peintures de notre église comme cette représentation de l'évangéliste St Marc avec ce lion ailé peint sur toile par Raphaël Bodin en 1890 et collé sur une face de la chaire qui est décorée des quatre évangélistes.

Les visiteurs ont pu admirer ces tableaux, découvrir l'histoire de Sermages et de son église. Quelques connaisseurs sont venus faire de belles photos et comparer les représentations symboliques de notre église St Pierre avec d'autres églises.



Nous avons également mis en valeur et exposé à cette occasion une aube réalisée à la main il y a un peu plus de 100 ans par une paroissienne de Sermages que tous les visiteurs ont pu admirer sans parfois savoir apprécier la difficulté et le temps nécessaire à sa réalisation.

Une dame a su nous parler de cette broderie Richelieu, mais était très surprise, en faisant le tour, de voir tous ces dessins différents.

# INFOS DIVERSES

Plusieurs fois par semaine sur l'ensemble des communes !



Maux  
 Serinages  
 Oulay  
 Villapourçon  
 Préparché  
 Saint-Honoré-les-Bains  
 Montaron  
 Vanvignesse  
 Iseway  
 Montaus Engilbert

Centre Social  
 Montaus Engilbert

Portage de repas  
 à domicile



03 86 84 20 94

2 rue de la mission  
 58290 Montaus Engilbert

Des aides possibles

APA attribuée par le  
 Conseil Départemental,  
 caisses de retraite,  
 mutuelles...

Nous sommes à votre  
 disposition pour vous  
 aider dans vos  
 démarches  
 administratives.



Des repas équilibrés élaborés  
par un diététicien

Avec différents régimes possibles !



Barquettes individuelles

Livraison en véhicule réfrigéré

Menu du jour

**NOUVEAU**

3 Entrées au choix

4 Plats au choix

4 Accompagnements au choix

3 Fromages au choix

4 Desserts au choix

9,25 €



# INFOS DIVERSES

## L'ÉOLIEN A QUELQUES ENCABLURES DE CHEZ NOUS

Plusieurs d'entre nous se sont demandés "mais quelle est donc cette antenne que l'on voit, la nuit éclairée en rouge, en arrivant à Sermages par Château-Chinon, qui paraît si près, mais que l'on arrive pas à situer exactement ?"

Nous avons mené notre enquête afin de vous renseigner. Il s'agit, effectivement, d'une antenne temporaire implantée sur la commune d'Isenay qui va permettre une étude des vents avant d'installer des éoliennes.

Cette étude permettra de déterminer le lieu le plus exposé aux vents. Pour ce faire, pendant quelques mois, plusieurs mesures seront prises grâce à une girouette, un anémomètre et une centrale d'acquisition. Les données ainsi recueillies seront enregistrées et mise en corrélation avec les données historiques enregistrées par la station Météo France la plus proche du lieu d'implantation.



Si les données sont satisfaisantes, une période de 5 ans sera nécessaire entre la phase de développement et de construction. La puissance d'une éolienne est entre 2 et 3.3MW. Cinq éoliennes sont en capacité d'alimenter 8 000 foyers ! (étude Ademe). Les taxes versées sont de l'ordre de 10 000 €/MW installés. Pour un parc de 10 machines, soit 30 MW installés, les collectivités se partageraient environ 300 000€.

L'investissement se situe entre 3 et 4 millions d'euros par éolienne. (Nous comprenons mieux pourquoi cette étude doit être menée !).

En 2030, pour être en adéquation avec la loi sur la transition énergétique, 40% de la production d'électricité devra être fournie par les énergies renouvelables.

Merci à Monsieur Pascal PETIT adjoint à la commune d'Isenay qui nous a renseignés pour cet article.

## POUR LES 12-30 ANS



Le conseil départemental a souhaité marquer son engagement auprès des jeunes avec les acteurs de la vie du territoire nivernais. Ainsi est née la J'Box 58, conçue comme un passeport ouvrant droits à certains avantages dans différents domaines-clefs de la vie du jeune tout au long de son parcours entre 12 et 30 ans. 164 structures sont partenaires. Les avantages se présentent sous forme de coupon de réduction. Ils sont utilisables, notamment, chez des auto-écoles, des coiffeurs ou bien des supermarchés... En contrepartie les jeunes doivent réaliser une action citoyenne.

Ainsi, le CCAS a reçu Fanny pour son action citoyenne. Le thème de sa mission consistait à "la mise en valeur du patrimoine et la participation au jardin éco-responsable". L'une de ses actions a été d'implanter, avec plusieurs bénévoles, le jardin de la commune. L'après-midi du 8 mai, armés de pioches, râteaux et de bonne humeur, la totalité du jardin a été planté. De l'avis de tous, Fanny nous a apporté son dynamisme, sa créativité et, il faut bien le dire, la fougue de la jeunesse !

Parallèlement à cet engagement, Fanny a également débuté le site consacré à l'association "A notre Dame de la Salette de Sermages".

Un grand merci à Fanny pour son engagement citoyen !

Si d'autres enfants de la commune souhaite participer à cette démarche, se référer à Fanny et au site du conseil départemental de la Nièvre.

# Gîte de France

## Gîtes de France

Dijon, le 04 mai 2018

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Nous avons le plaisir de vous transmettre notre guide pratique destiné aux porteurs de projet d'hébergement touristique.

**Gîtes de France est le 1er réseau européen d'accueil chez l'habitant. Nous sommes convaincus du potentiel touristique de nos villes et de nos campagnes !**

Les ouvertures de gîtes ou chambres d'hôtes apportent dynamisme et renouveau à la vie locale et à ses commerces. Elles peuvent créer des emplois ou des vocations pour les mandataires, chargés de l'accueil ou de l'entretien des hébergements quand le propriétaire n'est pas sur place.

**Vous avez ainsi certainement au sein de vos administrés des habitants qui :**

- disposent d'un patrimoine bâti à valoriser, par la création d'un gîte par exemple.
- occupent leur résidence secondaire quelques semaines par an et pourraient l'ouvrir en complément à des hôtes, afin d'entretenir et faire vivre leur propriété.
- souhaitent mettre en location un bien en conservant la jouissance
- sont tentés par l'aventure chambres d'hôtes, génératrice de compléments de revenus et de beaucoup de rencontres.

**Votre commune elle-même dispose peut-être aussi de logements qui pourraient être destinés à la création de gîtes.**

**Nous nous tenons à votre disposition pour envisager avec vous un éventuel projet de réhabilitation de bâtiment communal, ou organiser conjointement une réunion d'information à l'attention de particuliers intéressés par un projet touristique.**

Aude CLENET, notre chargée de développement sur la Nièvre, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : 06.07.80.59.14 - [nievre@gites-de-france-bourgogne.com](mailto:nievre@gites-de-france-bourgogne.com).

Vous remerciant de l'intérêt que vous portez à notre label, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de nos très cordiales salutations.

Frédéric GACHET  
Directeur



## Vie communale

### Commémoration du 8 mai

Dans le message de la secrétaire d'état auprès de la ministre des armées, l'accent a été mis sur l'indéfectible gratitude à nos alliés. La secrétaire d'Etat rappelle : "Venus du Royaume-Uni et du Commonwealth, des Etats-Unis, d'Union soviétique et de tant d'autres nations d'Europe et du monde, nous n'oublions pas les sacrifices qu'ils ont consentis. Ensemble, au prix d'infinies souffrances, ils sont sortis victorieux du combat décisif pour la liberté, pour l'honneur, pour la dignité des hommes".



Le discours se termine par un message de tolérance : "Françaises et Français de toutes origines et de toutes convictions, nous voulons ainsi manifester notre fidélité à nos héros. Dans une Europe réconciliée, nous savons qu'il faut sans cesse rester vigilants pour défendre ces valeurs et nous réaffirmons notre détermination à les transmettre aux générations futures".

Cette année, des petites mains du Lycée du Morvan de Château-Chinon, sont venues nous prêter main forte pour accueillir les participants de la cérémonie. D'elles-mêmes, Léa, Laura, Claire et Julie nous ont proposé de concocter les petits fours de l'apéritif. Elles sont élèves en seconde professionnelle "Service aux personnes et aux territoires". Elles ont été chaleureusement remerciées. Ce moment de convivialité a été fort apprécié par l'assemblée.



### Pour le bien vivre ensemble

Suivant l'arrêté du 21 mai 2007, numéro 2007-P-2817, le Préfet de la Nièvre, à l'article 5 site : "Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou pour les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... ne sont pas autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h
- les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h".

### **UN PETIT TOUR ET PUIS S'EN VONT**

Ils ne seront passés que quelques secondes à Sermages ! Les valeureux coureurs cyclistes du Tour Nivernais Morvan, dont c'était la 42ème édition sont partis de Saint-Germain-Chassenay, pour rallier Cosne-Cours-sur-Loire en cinq étapes.

Cette année, le parcours a réparti l'itinéraire dans une grande partie du département. Les coureurs sont remontés progressivement vers le nord pour terminer en bord de Loire, au nord-ouest de la Nièvre. En 2018, trois villes-départ ont accueilli pour la première fois l'épreuve : Semelay (Étape 2), Saint-léger de Fougeret (Étape 3) et Tannay (Étape 5).

96 coureurs se sont élancés le jeudi 21 juin sur les routes de la Nièvre, répartis en 16 équipes de 6 coureurs. Dans le peloton, 83 français et 13 étrangers.

Un seul nivernais était présent au départ : Benjamin Pascual (SCO Dijon Team [materiel-velo.com](http://materiel-velo.com)). Il n'est pas arrivé à imiter Julien Bernard dernier vainqueur local en 2015 car c'est Bastien DUCULTY qui a été sacré vainqueur de cette 42ème édition.



### **Passage du CAUE 58 à SERMAGES**

Le CAUE 58 (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental. L'architecture, les paysages et le patrimoine sont d'intérêt public. Le CAUE est créé à l'initiative des responsables locaux et présidé par un élu local. C'est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.

La commune de Sermages avait fait acte de candidature, en fin d'année 2017, pour un accompagnement du fleurissement et des conseils sur la commune. Notre dossier a été retenu. Lundi 25 juin, nous avons reçu Monsieur Gérard FONTAINE, directeur de cette structure et Madame Claire Hélène DELOUVEE paysagiste DPLG expérimentée pour nous donner prescriptions et conseils. Madame DELOUVEE, après avoir passé en revue les aménagements déjà installés (verger, jardin, parking" nous a apporté des conseils pour aménager agréablement le talus à proximité de la salle socioculturelle. Un rapport sera établi et sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

## Info jeunesse

### Un Sermageois acrobate



Pour terminer mon année de CE2, je suis allé faire de l'acrobranche à Sauvigny Les Bois avec ma classe.

Nous avons enchaîné plein de parcours différents dans les arbres! C'était super haut (jusqu'à 8 mètres) et avec des ateliers parfois un peu difficiles (ponts népalais, sauts de puce, funambule, disques tournants...) mais je me suis vraiment amusé.

Mais le plus génial, c'était ... LA TYROLIENNE!!!! Parce que ça va à toute vitesse!

J'espère bien y retourner pendant les vacances avec papa et maman pour leur montrer ce que je sais faire et essayer de nouveaux parcours...

Colas

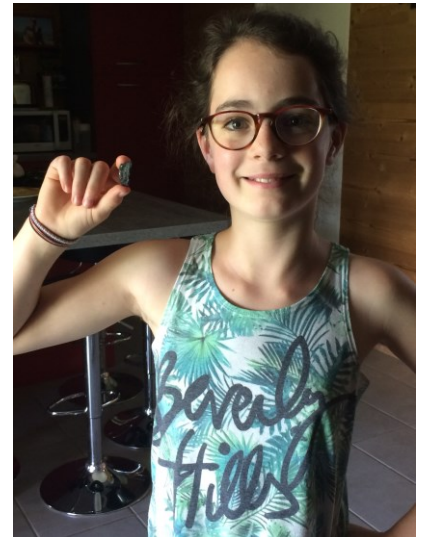
### Une sermageoise dans la mine

Le 1er juin, les classes de CE2, CM1 et CM2, nous sommes allés au Musée de la Mine à La Machine. Nous avons pris le bus à 8h30 sous la pluie.

Le matin, en première partie, nous avons visité une vraie mine : ça sentait vraiment mauvais ! Le guide nous a fait écouter les bruits des machines : c'était incroyable ! En deuxième partie, nous sommes allés dans le musée : j'ai appris plein de choses : c'était vraiment très bien !

Le midi, nous avons pique-niqué à l'étang Grénetier. L'après-midi, toujours à l'étang Grénetier, j'ai joué au foot sur le sable. Après, j'ai joué dans un parc et il était l'heure de rentrer.

J'ai pu ramener un morceau de charbon... lavé ;-)  
J'ai passé une très très très bonne journée.



Lily.

### Deux sermageois champions de la Nièvre



Depuis, le 16 juin dernier, Sermages abrite deux champions de la Nièvre de foot (dans la catégorie U15, 13-15 ans) : en effet, Olivier et Lucas, accompagnés de leurs co-équipiers, ont gagné 7-0 contre l'équipe de Varennes-Vauzelles.

Cette victoire vient récompenser leurs efforts physiques effectués tout au long de l'année et leur assiduité aux 3 rendez-vous footballistiques hebdomadaires depuis août dernier !

## *Sermages en fête*

### **Serma-fiesta du 13 mai**

La date de la fête des voisins ayant été avancée afin de libérer la salle pour une communion, celle-ci eût lieu le 13 mai. Une quarantaine de convives s'est présentée ce jour, chacun amenant sa bonne humeur et une spécialité dont il a le secret. L'apéritif offert par le comité lança les festivités. Le repas fût convivial, chacun voulant goûter les différents mets. L'après-midi se termina par des jeux pour certains pendant que les autres entamaient dans de longues discussions.

Rendez-vous est déjà pris pour la prochaine édition.

### **Le cœur des Deux Rivières**

Sans tambour ni trompette, mais avec beaucoup d'émotion et de talent, les cinquante élèves de la chorale du collège de Moulins-Engilbert nous ont offert un concert magistral le 25 mai dernier à l'église Saint-Pierre. "Le chœur des deux rivières" a interprété, entre autres, les airs de "Shrek, Tom Sawyer, Le Roi Lion, Capitaine Flam, Robin des Bois, Sister Acte, La Famille Béliet, Les Visiteurs, Roméo et Juliette, Mary Poppins...". Tout ceci sous la houlette de Madame GIRARD, chef de chœur. L'émotion fut à son comble lorsque les enfants entonnèrent la chanson de la famille Béliet "Je vole", les deux cent vingt spectateurs, sous le charme, ont applaudi à tout rompre !



Un bravo tout particulier pour les jeunes sermageoises qui se sont illustrées avec brio. Un grand merci à Roger BOULIN, principal du collège, à Angélique GIRARD, professeur de chant et à toute l'équipe administrative et technique qui a choisi, cette année encore, et nous l'espérons pendant de nombreuses années, l'église de Sermages pour l'un des deux concerts de la chorale.

Un grand merci à Alain COLLIN et à tous les membres du comité des fêtes pour avoir accueilli enfants et spectateurs avec brioches aux pralines, bonbons et boissons.

### **De la voix aux voies**



Bonjour à tous, je suis Camille et je suis en 4e au collège de MOULINS-ENGILBERT, (en 3è à la rentrée !!)  
Cette année je faisais partie de la chorale du collège, peut être que vous êtes venu nous voir à l'église de SERMAGES ou à celle de MOULINS-ENGILBERT ?

Quoi qu'il en soit grâce aux entrées (tarif libre) nous avons pu passer une magnifique journée avec mes camarades de la chorales au GRAND BOIS AVENTURE de GIMOUILLE, où il y a pleins de parcours d'accrobranches. c'était super !!! Et tout ça grâce à votre générosité !! Alors un grand merci à vous et à l'année prochaine !! On compte sur vous !!!

Camille

# Comité des Fêtes

## **CONCOURS : Dessine-moi un logo !!!!**

A l'aube de ses trente-cinq ans, le Comité des Fêtes de Sermages organise un concours et propose aux habitants de la commune de participer à celui-ci.

### **Règlement du concours :**

ARTICLE 1 : Objet du concours.

Le Comité des Fêtes de Sermages organise un concours de création de logo pour ses supports de communication institutionnelle afin de lui donner une identité facilement reconnaissable.

ARTICLE 2 : Conditions de participation.

Les participants doivent habiter Sermages ou être membres d'une association Sermageoise.

Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être fournie.

Les participants garantissent que leur création est originale et qu'ils sont titulaires de la totalité des droits d'auteur sur celle-ci.

La participation est gratuite.

Les professionnels ne pourront prétendre à la participation.

ARTICLE 3 : dépôt des créations.

Le concours débute le 15 juillet 2018.

Les créations de logo peuvent être déposées avant le 15 octobre 2018 pour une promulgation en début d'année 2019.

Sous format électronique sur le site de la commune : [sermages58@orange.fr](mailto:sermages58@orange.fr)

Sous format papier à la mairie de Sermages aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

A réception une preuve de réception sera formulée par simple retour d'email ou par récépissé papier.

Les documents ne seront pas renvoyés par le jury de sélection. Aucun frais de remboursement ne pourra être formulé.

ARTICLE 4 : Critères d'évaluation.

Les créations seront évaluées sur la base du cahier des charges du concours. Le jury sera composé de membres du Comité des Fêtes et d'habitants volontaires qui ne participent pas au concours.

Le logo ayant remporté le plus de suffrages sera alors élu logo du Comité des Fêtes de Sermages.

Les décisions du jury seront sans appel.

ARTICLE 5 : Prix.

Un lot sera remis au lauréat désigné par le jury. L'œuvre du lauréat pourra être visible sur tous les moyens de communication du Comité des Fêtes. Les participants les plus jeunes pourront éventuellement être récompensés.

ARTICLE 6 : Droits d'auteur.

Le lauréat accepte de céder ses droits d'auteur sur le logo et autorise le Comité des Fêtes de Sermages à utiliser, modifier et reproduire celui-ci sur tous supports sans autre contrepartie.

ARTICLE 7 : Exclusion de responsabilité.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'annulation, de report ou de modification du concours dus à des circonstances imprévues. Les organisateurs se réservent le droit de ne pas désigner de gagnant si aucune création ne correspond à leurs attentes.



## *Comité des Fêtes*

ARTICLE 8 : Acceptation du règlement.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les éventuels litiges relatifs à l'interprétation ou l'application de ce règlement seront tranchés par le bureau du Comité des Fêtes. Le présent concours est soumis au droit français.

### **Cahier des charges :**

Le logo devra répondre aux contraintes suivantes :

Contenir le nom de l'association (Comité des Fêtes de Sermages -- Comité Sermages -- Sermages ou les initiales C.F.S.)

Mettre en avant les caractéristiques du comité que ce soit ses actions, son histoire ou ses activités.

Convivialité et bonne humeur devront pouvoir être associés à ce logo.

Pouvoir être décliné en version monochrome et polychrome.

Tout mélange de couleurs à forte connotation seront à éviter (ex : bleu, blanc, rouge)

### **Critères de sélection du jury :**

Prise en compte des contraintes précédentes.

Aspect artistique.

Facilité de reproduction.

## *FLEURISSEMENT*

### **TRAVAUX COMMUNAUX**

- Finalisation des décors du village
- Bouchage des trous de la voirie
- Mise en place du fleurissement
- Mise en place des décors
- Entretien du cimetière
- Entretien des pelouses
- Broyage des bas-côtés
- Menus travaux chez les particuliers (CCAS)
- Taille des buis et lauriers du parking
- Taille des arbustes et rosiers à proximité de la mairie

## *Sud Morvan en Scènes*

### **INSATIABLES !**



Le 14 juin dernier, la fine équipe des veillées des jeudis clôturait sa saison. Maints mets furent concoctés par les insatiables danseurs et joueurs de carte. Pour une soirée de clôture, ce fut une belle soirée !

Évidemment, les danseurs ont virevolté toute la soirée sans que les musiciens ne parviennent à les fatiguer !

Tout ceci, dans la bonne humeur et dans l'optique de se retrouver bientôt !

Merci à toute l'équipe des SMS d'apporter tant de bonne humeur et de dynamisme les jeudis soirs !



### **FÊTE DE LA MUSIQUE, ET DE UNE !**

L'idée de cette nouvelle animation à Sermages a jailli de la tête de François BOUCHOUX, président de l'association SUD MORVAN EN SCÈNES, plus communément appelée SMS. Le 21 juin 2017, il disait à son fils Lucas : "L'année, prochaine, Lucas, on fait une fête de la musique à Sermages !". Aussitôt dit, aussitôt dit... Pour faire, il a fallu beaucoup réfléchir : à l'emplacement, au choix des groupes afin d'apporter une diversité pour plaire à tous les publics... et si il pleut ?... Au fil des mois, le président eut l'idée d'associer les producteurs locaux et des métiers d'arts. Aussi, le 22 juin, dès 18 heures, les spectateurs ont pu écouter : Le duo Anches Libres à l'accordéon et orgue de barbarie, Gilbert DELPIEU et ses balades, "Rue de la Cayuelle" et le "Duo de Nones" et leurs chants ou musiques du Nivernais, les Frangins d'Accord, « Bunny », "Écart 10" pour de la variété pop rock, le groupe folklorique de Château-Chinon "Les Galvachers du Morvan", les musiciens de SMS qui ont assurés pendant plusieurs heures une animation fort appréciée, sans oublier "DJ Atlantique" qui a clôturé la soirée !



Nous avons pu assister, aussi, à des improvisations lorsque plusieurs musiciens se sont regroupés comme ça, parce que ça se passe ainsi à Sermages.

Une belle première réussite pour toute l'équipe de SMS. Maintenant, il va falloir préparer le spectacle d'Edmond G à Villapourçon les 3 et 4 août prochains !

# A Vendre à Sermages



## A VENDRE PAR SOUMISSIONS CACHETÉES

### SERMAGES

- LOT 1**      **MAISON** sur terrain de 400m<sup>2</sup>  
Cadastrée ZD75      lieu dit LA BAUME
- LOT 2**      **BOIS** 1h36a09ca    et **ETANG** 53a15ca    cadastré A636
- LOT 3**      **BOIS** 87a18ca      cadastré A249

Dépendant de la succession de M BOURBON Jean luc  
Faire offre sur papier libre en précisant vos noms et adresse dans une  
enveloppe cachetée revêtue de la mention **SUCCESSION BOURBON** à insérer  
dans une autre enveloppe à l'adresse du service.

Les offres devront être adressées par voie postale - le cachet de la  
poste faisant foi - au plus tard le 03/09/2018 à  
**FRANCE DOMAINE**

Pôle de gestion des patrimoines privés  
25, rue de la Boudronnée  
21 047 DIJON CEDEX

Les offres reçues après l'ouverture des plis seront nulles.  
OUVERTURE DES PLIS LE 10/09/2018 à 9H à

**France Domaine (même adresse)**

Pour tout renseignement s'adresser au Service France Domaine à Dijon au **03 80 28 66 19**  
Les offres engagent les soumissionnaires. La vente se fera au plus offrant mais  
l'Administration n'est pas tenue d'accepter les offres qui lui paraîtront insuffisantes.



# Ronde des arts

## — VANDENESSE, Église St. Saturnin



### Pascal Mercier

Pascal est influencé par les impressionnistes comme Caillebotte ou Gauguin. Son style navigue entre hyper-réalisme et abstraction, les couleurs sont des vecteurs qui traduisent ses émotions issues de souvenirs de voyage ou d'instant de vie.



### Philippe Bas

Philippe a été étudiant à l'école Maximilien Vox, Paris 6<sup>ème</sup>, en section Art et Dessin, puis à l'École Professionnelle Supérieure d'Arts Graphiques à Ivry-sur-Seine pour préparer l'École Supérieure des Arts Décoratifs et les autres grandes écoles d'Art de la ville de Paris.

Sa passion reste le dessin d'art, l'eau-forte, la gravure, la gravure sur bois, la céramique, la peinture libre, contemporaine figurative et abstraite.

### Cilles Abou Debs



Gilles est né au Liban et exerce ses activités professionnelles d'architecture à Paris. Mais il est aussi passionné de peinture et de dessin, qu'il pratique depuis son plus jeune âge.

Sensible aux notions d'espaces, de transparence, de fusion, de métamorphoses, il essaie de les transcrire à travers son expression dans les différentes techniques (huile, acrylique, crayon, fusain, pastel, etc...).

## — VILLAPOURÇON,

### Église St. Symphorien

#### Thérèse Bisch

Dans le cadre de la semaine thématique Villapourçon honore ses Poilus



Durant 30 ans, Thérèse a coté les hommes de la Grande Guerre comme chargée des collections photographiques de la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine.

Pour citer Guillaume de Fonclaire à propos de son travail : «L'expérience de guerre n'est pas à la portée de consciences occidentales et contemporaines et sans doute l'art seul peut éclairer notre imagination pour nous donner à saisir l'insaisissable au travers du travail d'artistes».

## — ANIMATIONS

### > Marché des arts

Samedi 4 et dimanche 5 août, salle polyvalente de 9h à 18h, à St-Honoré-les-Bains



### > Dîner des artistes

Mardi 31 juillet, à partir de 20h, au restaurant la Rustine à Parneçot, rencontre avec les artistes puis dîner possible sur réservation au 03 86 84 32 70

### > Ateliers dessin / peinture

Avec Pascale Mercier, sur le thème : la Nature comme point de départ  
Mercredi 1<sup>er</sup> août 14h-17h30 : adultes, 35€ / pers. (matériel compris)  
Lundi 6 août 14h-16h30 : enfants de 8 à 14 ans, 20€ / pers. (matériel compris). Inscriptions : 06 61 14 02 19

### > Promenade libre et balisée à Villapourçon

Sur les pas d'Edmont Gravereau, combattant malheureux de la Grande Guerre.  
Instructions à l'intérieur de l'église, 10h-12h et 14h-18h.  
Parcours de 4 km, de Villapourçon jusqu'au Hameau des Moynes et retour par le joli village des Marceaux.

### > Visite guidées

Jeudi 2 août à partir de 15h : visite guidée en l'Église Saint Jean Baptiste de Moulins Engilbert des Trésors de Fenveur par Thierry Pinette  
Samedi 4 août à 15h : visite guidée de l'église de Commagny par Maryline Marcel

### > Les Énigmes de la Ronde

Des questionnaires, sur les artistes et le patrimoine de chaque lieu, seront à disposition des visiteurs dans les sites d'exposition

## — CONCERTS



### > Mercredi 1<sup>er</sup> août

Église de Montaron, 12h  
Concertino en partenariat avec le Vent sur l'Arbre.  
Cocktail champêtre après le concertino.  
Réservations : 06 68 40 62 69



PEINTURES SCULPTURES PHOTOS

Du 1<sup>er</sup> au 6  
AOÛT 2018



Larochemillay

Maux

Montaron

Moulins-Engilbert

Onlay

Préporché

Saint-Honoré-les-Bains

Sermages

Vandenesse

Villapourçon



Entrée libre

10h-12h et 14h-18h

Infos : 07 89 43 68 09  
rdamonyan@orange.fr

[www.larondedesartsenmorvan.fr](http://www.larondedesartsenmorvan.fr)

## MOULINS-ENGILBERT

### > Église St Jean Baptiste Trésors de ferveur



Ces objets de piété domestique ont été réalisés par des religieuses cloîtrées, du 17<sup>ème</sup> siècle jusqu'à la Révolution. Reliquaires à papiers roulés et boîtes vitrées, déserts ou paradis, ne manquez pas de vous surprendre et de vous fasciner si vous voulez bien les regarder. L'association Trésors de Ferveur, créée en 1997 à Châlon-sur-Saône, étudie et promeut ces objets.

### > Office de tourisme Nicole Sagnol

C'est sans doute en partie à la campagne nivernaise, avec ses paysages bocagés, ses mosaïques colorées entre Loire et Morvan, que Nicole Sagnol, peintre figuratif, doit cette sensibilité qui transpire dans son oeuvre.



Sur le motif, sa peinture sublime la nature par une harmonie et une ambiance empreinte de romantisme. Quand vient la grisaille de l'hiver, elle peint dans son atelier de Marzy, des fleurs et des natures mortes dans une palette joyeuse et colorée.

### > Mairie Jacques Delarche Sauf Samedi après-midi

Jacques Delarche est sculpteur. Il exerce le métier de graveur sur métaux mais sa quête du mouvement l'entraîne vers un art épuré où l'humain prend toute sa place.

Son but : redonner noblesse et vie à cette matière fer, créer de la poésie en trois dimensions et emmener le visiteur dans son propre voyage. Ni ferromier, ni forgeron, encore moins soudeur, il est aujourd'hui et de plus en plus tout simplement sculpteur.



### LAROCHEMILLAY, Église St Pierre Pierre de Saint-Maur



Au 20<sup>ème</sup> siècle, l'Occident a découvert comment, par une langue utilisée sans esprit critique, laisser l'inconscient s'exprimer dans la création artistique. Pour appliquer cette liberté à la langue picturale, parfaitement aboutie du 16<sup>ème</sup> siècle, Pierre se soumet depuis 3 ans à un apprentissage rigoureux des techniques anciennes.

Il présentera paysages, portraits et histoires, et sera là pour expliquer son travail et peindre les portraits des visiteurs intéressés.

### Sylvain Houzé

Sylvain a une passion pour le grand ouest américain et ses habitants d'origine, les indiens d'Amérique. Ses peintures à l'huile sont précises, délicates et respectueuses de cette population et de son environnement (animaux, chevaux) et plus généralement de la culture indienne. Il offre un très bel hommage à ceux qui vivent leurs terres petit à petit annexées au cours des siècles et qui vivent désormais dans des «réserves» visités par les touristes...



### MONTARON, Église Notre Dame de l'Assomption Florence Cadène



Florence Cadène est une artiste animalière de tout premier plan. Ce qui fascine dans son oeuvre, c'est une émotion incarnée qui ravit, emporte et en devient presque matérielle. Sublimant la maîtrise du dessin, le travail des matières apparaît au fil du temps comme le creuset original de sa création : au fusain et à l'huile viennent s'agglomérer sables, terres et autres textures pour mieux rendre compte de la complexité des corps et des cuir. N'attendez plus pour arpenter vous aussi les multiples chemins de cette grande histoire naturelle que Florence nous propose.

### PRÉPORCHÉ, Église St Pierre Marie Jo Guillemot

Marie Jo, passionnée de longue date par la photographie, arpente depuis de nombreuses années les terres du Val de Loire en passant par le bocage charolais voire jusqu'aux confins du Morvan. Mais son goût de l'aventure l'amène à découvrir d'autres pays dont elle nous fera partager les lumières, les émotions, l'architecture, voire la spiritualité avec «les chemins de Saint-Jacques». Décorations florales réalisées par Monique Lemoine.



### SERMAGES, Église St Pierre Hélène Leroy-Coquard



Le travail de sculpture d'Hélène Leroy-Coquard s'articule autour de la double pratique de la sculpture sur pierre et du modelage de l'argile. La pierre «dicte au ciseau les formes qui aboutissent à des oeuvres» nous confie-t-elle, tandis que ses modelages présentent des thèmes résolument figuratifs à découvrir ! Le respect des matériaux et la recherche de la lumière soutiennent l'ensemble de son oeuvre.

### MAUX, Église St Michel Bruno Alléas



C'est dans la forêt du haut-Foin que Bruno vit pleinement sa passion. Une nouvelle vie s'offre au morceau de tronc laissé pour compte dans nos bois ou dans nos prés. Il travaille en «écoutant le bois». Sous le pseudo du «luth du Haut-Foin», il sculpte à tout va, la tronçonneuse à la main.

Copeaux et odeurs de séve l'ont amené d'instinct à la sculpture. Il sait aller la brutalité de la machine à la douceur du bois.

### ONLAY, Église Notre Dame de l'Assomption Tina Hoogenboezem



Tina est née aux Pays-Bas. À l'âge de 60 ans, elle suit des cours de sculpture en bronze, de peinture et de dessin. Tina n'a pas de style spécifique, elle s'adapte selon le sujet et ses propres sensations et invite le visiteur à découvrir son univers. Elle a participé à des expositions aux Pays-Bas et en France et se dit «très heureuse de pouvoir encore montrer mes oeuvres à Onlay».

### Michèle Tartsis



Michèle présente deux facettes de son talent d'artiste, à l'image de sa personnalité : ses peintures à l'huile (marnes, paysages et natures mortes) et ses laques inspirées de la nature où se devinent des plantes sauvages, des vagues déchaînées ou des forêts flamboyantes. Toute son oeuvre porte la marque de la sensibilité de l'artiste.

### > Galerie des Bernardins au Vert Gilles-Henri Polge et Zong Ruqian



Les photographies de Gilles-Henri Polge, pensées comme les caractères d'une écriture imaginaire, et les calligraphies de Zong Ruqian, art d'écriture / peinture qui se sert d'idéogrammes pour composer des tableaux, se répondent et créent un univers graphique où la tradition chinoise rencontre la photographie contemporaine.

Gilles-Henri Polge est photographe, promoteur et libraire. Il vit à Paris. Zong Ruqian, Doyen et professeur de l'Université du Centre Sud, collègue des beaux-Arts, vit à Wuhan au centre de la Chine.



# Agenda des Manifestations



**MOULINS ENGLIBERT** : le vendredi 13 juillet  
Sendero Flamenco vous fera chanter et danser sur des airs de flamenco.  
Entrée 6€ - gratuit -12 ans



**SERMAGES** : du 1<sup>er</sup> au 6 août  
La ronde des arts s'installe avec 2 nouvelles artistes.



**Les 3 et 4 août à Villapourçon**

S.M.S. vos propose un son et lumière « EDMOND G. 1895-1916 Mort pour la France »

A partir de 19 H repas 10 € sur réservation

A partir de 21 H30 spectacle historique

12 € / adulte

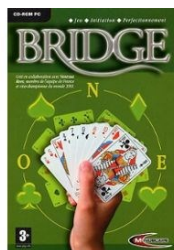
9 € / groupe + de 10 personnes

Enfants de 12 à 16 ans

Handicapés

Gratuit jusqu'à 12 ans.

**Réservation au 06.82.64.85.31**



**SERMAGES**

**Jeudi 23 août de 17 h à 19 heures à la salle socioculturelle**

Morvan bridge club vous propose une démonstration d'un tournoi de bridge et initiation aux personnes intéressées.

Venez nombreux découvrir cette activité !



**SERMAGES : les 15 et 16 septembre**

Journées du Patrimoine de 9h à 13h et de 14h à 18h.

Visite commentée de l'Eglise St Pierre.



**SERMAGES**

Le 23 septembre pèlerinage à Ste Salette.

Repas le midi sur réservation au 06.82.44.88.48



**SERMAGES le 7 Octobre**

Rifles du comité des fêtes de Sermages à la salle socioculturelle



Joies



Peines



Annonces



Mariage Audrey et Régis le 5 mai 2018.  
La municipalité présente tous ses vœux de bonheur aux jeunes mariés.



Mariage Aurore et Guillaume le 30 juin 2018.  
La municipalité présente tous ses vœux de bonheur aux jeunes mariés.



Décès de monsieur André MILLERS le 4 mai 2018 à l'âge de 93 ans.  
La municipalité présente ses condoléances à sa famille.



Décès de monsieur Denis GRIMOND le 20 juin 2018 à l'âge de 64 ans.  
La municipalité présente ses condoléances à sa famille.



Le sermageois est actuellement distribué dans vos boîtes aux lettres, une version numérique gratuite vous est également proposée. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous inscrire en mairie.



Les personnes qui le désirent ont la possibilité de recevoir la newsletter de l'Office de Tourisme. Vous pouvez vous inscrire à la mairie.



A VENDRE : Les Guigneards  
Grange-remise 69 m<sup>2</sup>  
Sur cour 800 m<sup>2</sup> l'ensemble réf. Cadastre ZK7      Tél : 06.87.84.73.45



CCAS à votre service :

Pour vos petits travaux ou entretien extérieur, inscrivez-vous directement auprès de la secrétaire de mairie.



### Remerciements

Pour les dons au profit du CCAS : 1 479 € du maire et des adjoints

Pour le don anonyme de 288 € au CCAS

Pour les dons occasionnels de DVD, livres et revues pour la bibliothèque.

La municipalité remercie Georgette et Michel pour leur don de décorations.

Un grand merci à Julien et Fabrice qui ont coupé l'arbre qui ne tenait que grâce à un fil à la Vaudelle le dimanche 1er juillet !

Pour le don au CCAS d'Aurore et Guillaume de la somme de 150€ à l'occasion de leur mariage.



N'oubliez pas de :

- Jeter vos appareils électriques ou électroniques dans le conteneur à la mairie (rasoirs, téléphones, jouets à piles...)
- Retirer votre carte d'accès à la déchetterie ainsi que les sacs roses aux normes de la collecte, disponibles en mairie.

# POUR SE DISTRAIRE

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

## Horizontalement :

- 1 – Qui manifeste une hostilité systématique à l'égard des hommes.
- 2 – Baguette de protection.
- 3 – Ville d'Espagne. Constructeur automobile français.
- 4 – Potelées.
- 5 – Individu. Espion de Louis XV.
- 6 – Qui entraîne la mort. Participe passé du verbe lire.
- 7 – Cours africain.
- 8 – Liquide amniotique. En Ré.

## Verticalement :

- A – Rebord d'un puit.
- B – Sans mouvement.
- C – Dynastie écossaise.
- D – Bardeaux.
- E – Nota Béné. Largeur d'étoffe.
- F – Stimulée. Note.
- G – Cuire.
- H – Agence Spatial Européenne. Tableau.

		4	6	1	8			
		6	3				5	
3	7				5			
7								5
		5			6	4		9
			9	4				8
2							1	
8			5			6		4

## Blague :

### La hiérarchie d'une entreprise :

- C'est comme un arbre plein de singes, tous sur plusieurs branches à des niveaux différents.
- Certains des singes montent, d'autres descendent.
- Les singes d'en haut regardent les singes d'en bas et voient un arbre plein de visages souriants.
- Les singes d'en bas regardent en haut et ne voient rien d'autre que des trous du cul.

## Citation :

Rien, ce n'est pas rien ! La preuve, c'est que l'on peut le soustraire.

Exemple : rien moins rien égale moins que rien !

**Raymond DEVOS**

## On ne dit pas....., on dit.....

- On ne dit pas téquila, mais qui va là ?
- On ne dit pas néanmoins, mais handicapé nasal !
- On ne dit pas la connerie, mais l'idiote s'amuse !
- On ne dit pas chiwawa, mais une crotte de chien !
- On ne dit pas la camisole, mais la drogue vous laisse sans amis !

	A	B	C	D	E	F	G	H
1	M	A	R	C	O	T	T	A
2	E	N	I	G	M	E		V
3	N	O	C	T	U	R	N	E
4	A	M	I		T	R	A	C
5	G	A	N	T	A	I	T	
6	E	L				B	A	N
7	R	I	P	A	I	L	L	E
8	A	E	R	A		E	S	T

Solutions du n°116

5	7	1	4	6	3	9	8	2
6	9	3	8	7	2	4	5	1
2	8	4	9	1	5	7	6	3
1	4	5	2	3	6	8	7	9
9	3	2	7	4	8	5	1	6
8	6	7	1	5	9	3	2	4
4	2	8	5	9	1	6	3	7
3	1	9	6	8	7	2	4	5
7	5	6	3	2	4	1	9	8